

# BILAN À 2 ANS

2017 • 2019

## Missions pour le quinquennat

*Les artistes au cœur de toutes les politiques culturelles*

---

*La culture pour tous et partout*

---

*La défense de la diversité culturelle et du pluralisme*

---

*La co-construction des politiques culturelles entre l'Etat et les collectivités et déconcentration des politiques dans les DRAC* pour être au plus près des territoires et des acteurs

---

*Objectif du 100% d'éducation artistique et culturelle* pendant la scolarité

---

*Le plan Bibliothèques : « Ouvrir Plus », mais aussi « Offrir Plus »*

---

*La participation active aux projets de revitalisation* des centres anciens de villes moyennes

---

*Développer la filière des métiers d'art*

---

*Préserver le patrimoine sur les territoires*

---

*Déployer sur les territoires des microfolies*

## Les actions en quelques mots

*Artistes et créateurs*

---

*Patrimoine*

---

*Territorialisation*

---

*Différenciation*

---

*Autonomie culturelle*

*Ouvrir Plus les bibliothèques et offrir Plus de services*

---

*Maisons de service public culturel de proximité*

---

*Cité internationale de la langue française et de la francophonie*

---

*Diversité*

---

*Egalité femmes / hommes*

# Les mesures concrètes

« **Faire chanter la France** » : Plan chorale

« **Faire regarder la France** » : opération « Levez les yeux »

Dès février 2019, **12 000 jeunes ont pu expérimenter le Pass Culture**

150 000 jeunes peuvent l'expérimenter depuis juin 2019

**26 microfolies déployées dans toutes la France**

et 132 autres en cours d'ouverture

**231 collectivités ont été soutenues dans l'extension des horaires de leurs bibliothèques en 2018**

pour une moyenne de huit heures d'ouverture de plus par semaine. L'État continuera à les soutenir en 2019 et pour les années suivantes. Notre objectif est d'atteindre à horizon 2020 le chiffre de 400 bibliothèques bénéficiant de ce dispositif d'extension d'horaires

**Plan Bibliothèques** : avec « Offrir Plus », les bibliothèques ajoutent des activités culturelles et ludiques, s'investissent dans la médiation numérique et l'accompagnement aux devoirs et aident nos concitoyens dans leurs démarches administratives ou leur recherche d'emploi

**La création d'un centre national de la musique**

**Droit d'auteur** : début de transposition de la directive "droit d'auteur"

**Distribution presse** : la réforme de la loi Bichet sur la distribution de la presse

**La loi contre les fausses informations**

**Cité internationale de la francophonie** : le Centre des monuments nationaux, opérateur du ministère de la culture, conduit la réalisation du projet de Villers-Cotterêts, future Cité internationale de la francophonie

**La création d'un établissement dédié à la valorisation et à la formation pour les métiers d'art**

**326 millions d'€ par an**

sanctuarisés pour la durée du quinquennat pour la préservation du patrimoine

**40 millions d'€ dont 22 millions d'€ au titre des jeux du loto du patrimoine et 21 millions d'€ de crédits monuments historiques**

Travail de redynamisation des **222 villes sélectionnées pour Action cœur de ville**

dont près de 60% sont dotées de sites patrimoniaux remarquables, et près de 30% ont leur cœur de ville situé aux abords de monuments historiques. Au total, 90% des 222 villes sont concernées par un espace protégé au titre du code du patrimoine et, de ce fait sont accompagnées par le ministère de la culture

La déconcentration est aujourd'hui à l'œuvre avec près de

**498 000 décisions individuelles qui sont prises par les directions régionales des affaires culturelles**

74% du budget de la culture est aujourd'hui déconcentré

## À retenir sur les 12 derniers mois

**Pass Culture** : lancement de l'expérimentation et d'une application de géolocalisation de l'offre culturelle avec un crédit de 500 € pour les jeunes de 18 ans

**Défense du droit d'auteur** : adoption de la directive "droit d'auteurs" par le Parlement européen

**Modernisation de la distribution de la presse**

**Création du Centre National de la Musique**

**Restauration de Notre-Dame de Paris**

**Préparation du projet de loi audiovisuel** : renforcer la régulation numérique ; garantir le financement de la création ; transformer l'audiovisuel public

# L'impact du grand débat sur notre action

**Le grand débat a renforcé la visibilité des projets de territoires** : les collectivités attendent une présence plus attentive de l'Etat dans la construction de leurs projets

**Nécessité de travailler entre ministère de la culture et ministère de l'éducation nationale** pour créer une plateforme contributive sur l'éducation artistique et culturelle afin d'atteindre le 100% dans les territoires les moins dotés en équipements culturels

**Le Pass culture** peut permettre une équité territoriale ressentie comme telle

Faire des patrimoines et des mémoires de France à la fois **des outils de réconciliation et de construction d'identité**, et **des leviers de développement économique et social des territoires**

**Une culture vivante et proche des Français** constitue un immense atout pour notre pays

**Rassembler création architecturale et valorisation du patrimoine**, pour faire le trait d'union entre passé, présent et futur, en portant la vision d'un patrimoine vivant, réinventé et créatif

L'attachement des Français à l'audiovisuel nous oblige à gagner en efficacité et **reformer ce secteur pour faire face aux défis du numérique** (usages, technologies, concurrence)

## Les priorités pour 2019

La culture comme source d'émancipation et d'engagement collectif :

- | **Créer et expérimenter la plateforme éducation artistique et culturelle** dans une ou plusieurs académies
- | **Continuer l'expérimentation du Pass culture** en testant de nouvelles fonctionnalités sur l'application (transports, réseau social) à mesure que les territoires s'accroissent
- | **Valoriser la participation des citoyens et l'engagement** à travers des projets fédérateurs (Notre-Dame, loto du patrimoine)

La culture comme fondement du pacte territorial et de la démocratie de proximité :

- | **Faire des bibliothèques un nouveau service public culturel de proximité**
- | **Démultiplier les microfolies** pour assurer un maillage complet du territoire
- | **Développer les projets territoriaux et intégrer la culture dans la nouvelle contractualisation** avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux (Mont-Saint-Michel, Villers-Cotterêts, Plan action cœur de ville, pacte rural)
- | **Créer une capitale française de la culture**, tous les deux ans à partir de 2021, pour mettre en lumière des projets culturels ambitieux sur les territoires
- | **La déconcentration des décisions en DRAC** pour porter les politiques de la culture au plus près et avec les territoires et recentrer l'administration centrale sur ses missions de pilotage, de conception et d'évaluation

La culture comme moteur de diversité et de souveraineté culturelle française et européenne :

- | **Moderniser l'audiovisuel français**
- | **Garantir le financement de la création**
- | **Mieux réguler les acteurs du numérique**
- | **Développer les industries culturelles et créatives** en France et à l'international

[culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr)